

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1655

27 août 2009

SOMMAIRE

1st address	79423	MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l.	79418
AC4 Luxco S.à r.l.	79408	Melea Investments S.A.	79410
Blicon S.A.	79431	Merrill Lynch Equity S.à r.l.	79418
Cafero S.A.	79395	Michelin Invest Luxembourg SCS	79422
Calibois S.A.	79433	Millar Investments S.à r.l.	79405
CCP II Straubing S.à r.l.	79420	Millennium Sicav	79419
Cherras Investments S.à r.l.	79405	Naga Investment S.A., SPF	79404
Chilla Capital	79434	Nemus International	79430
Consolidated Lamda Holdings S.A.	79422	New World Gaming International S.A. ...	79400
Cruchterhombusch S.A.	79428	ParLyo Property Holdings S.à r.l.	79419
De Agostini Invest S.A.	79400	ParLyo Property Investments S.à r.l.	79419
Eperlan Participations S.A.	79429	Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l. ...	79407
Euroviande S.A.	79395	Pearson Luxembourg N°. 2.	79394
Garan S.A.	79394	Poplan Logistics S.à r.l.	79431
Gems Bay S.A.	79401	PORTUNATO & Cie S.A.	79413
Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.	79431	Portunato & Cie S.à r.l.	79413
Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.	79430	Praetorian Finance S.A.	79395
Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.	79433	Praterstrasse Immobilien GmbH	79400
Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l.	79433	P.R.C. Holding S.A.	79434
Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l. ...	79430	Q9 Luxembourg S.à.r.l.	79405
Hardstone Property Holdings S.à r.l.	79394	Q9 Networks S.à.r.l.	79416
Harmony Halls S.à r.l.	79408	Rowan Logistics S.A.	79432
Highrock S.à r.l.	79407	Rowan Logistics S.à r.l.	79432
International Power S.A.	79427	Runhub S.A.	79428
KFC Holding S.à.r.l.	79404	Saphir Partner S.à r.l.	79425
Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l.	79404	Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A.	79394
Koch Resources Luxembourg S.à r.l.	79394	Spindle Logistics S.à r.l.	79432
LONDON GROUP Expansion One S.A.	79427	Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.	79424
Lux-Protect Fund	79429	Tower Management Company S.A.	79432
Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding	79428	TSA Mexican Funds S.à r.l.	79418
Malton Saràl	79413	Vidilis S.A.	79398
		Wood, Appleton, Oliver & Co S.A.	79434

**Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A., Société Anonyme,
(anc. Garan S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 08 mai 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103035/14.

(090123502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Koch Resources Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 128.053.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 05 mai 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 26 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103033/13.

(090123497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 29 avril 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103032/13.

(090123495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Hardstone Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.260.800,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.552.

—
EXTRAIT

Monsieur Laurent NILLES, demeurant au 6, rue Rham, L-6142 Junglinster, a démissionné de son poste de gérant de la société avec effet au 10 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009103004/14.

(090123528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Euroviande S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 83.503.

—
Extrait de résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 juin 2009

L'Assemblée accepte la démission de M. Lucien CLEMENT, demeurant au 38, route de Mondorf, L-5552 Remich, de son poste d'Administrateur de la société.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009103003/13.

(090123525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Cafero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.181.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 29 juin 2009

Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

CAFERO S.A.

Georges DIEDERICH / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009103002/15.

(090122899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Praetorian Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 147.477.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente juillet,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.c. le 16 mai 2007, LAC / 20077 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlessler, prêtre, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC /2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PRAETORIAN FINANCE S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège

social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée Cent cinquante-cinq actions	155
2.- FFF LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été apportée au notaire qui le constate.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000.00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a. Monsieur Jean FABER, expert-comptable, né le 26 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt

b. Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, né le 3 septembre 1969 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

c. Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privée, née le 24 juin 1961 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoye, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 31 juillet 2009. Relation: RED/2009/9018. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 31 juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009103381/146.

(090123654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Vidilis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Basseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.652.

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VIDILIS S.A.", établie et ayant son siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 14, rue Xavier Basseur, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial C numéro 2753 du 12 novembre 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142652.

La séance est ouverte à 15.30 heures, sous la présidence de Madame Brigitte JOU, consultant, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Jérôme SCHMIT, salarié, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de QUARANTE EUROS (€ 40.-), représentant l'intégralité du capital social de QUARANTE MILLE EUROS (€ 40.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 2 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers;
- La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession de Comptable (organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats, la rédaction des comptes annuels, les déclarations fiscales);
- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;
- Intermédiaire en cession et acquisition d'entreprises;
- Négocier de logiciels et de progiciels informatiques ainsi que négocier de tout matériel se rapportant directement ou indirectement aux domaines de l'informatique;
- Conception de logiciels et de progiciels informatiques;
- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;
- La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires;

- La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

- La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

- La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

- La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding."

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- L'acquisition, l'administration et la gestion par location de tous immeubles et biens immobiliers;
- La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant directement ou indirectement à l'exercice de la profession de Comptable (organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats, la rédaction des comptes annuels, les déclarations fiscales);
- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;
- Intermédiaire en cession et acquisition d'entreprises;
- Négocier de logiciels et de progiciels informatiques ainsi que négocier de tout matériel se rapportant directement ou indirectement aux domaines de l'informatique;
- Conception de logiciels et de progiciels informatiques;
- La création, l'acquisition, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant aux activités spécifiées;
- La communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires;
- La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de tout autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.
- La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.
- La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.
- La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et notamment procéder à l'exploitation des biens immobiliers par location sous quelque forme que ce soit, sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding."

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: B.Jou, J.Schmit, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 août 2009. Relation: EAC/2009/9466. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 5 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009103141/102.

(090124125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

New World Gaming International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 132.283.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mai 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 juin 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103036/13.

(090123504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

De Agostini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.253.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 avril 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103034/13.

(090123501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Praterstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.725.

Im Jahre zweitausendundneun, den dritten Juli.

Vor dem Notar Maître Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 3. Juli 2009 in Luxemburg,

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie eingangs erwähnt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, Folgendes zu beurkunden:

- dass sie die aktuelle alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft PRATERSTRASSE IMMOBILIEN GmbH sind, eine société à responsabilité limitée, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Lecuit, mit Amtssitz in Mersch, am 9. Juni 2009, noch nicht veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“.

- dass die oben erwähnte Gesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital um einhundert Euro (EUR 100) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500) auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) zu bringen, durch Ausgabe von einen (1) neuen Gesellschaftsanteil mit einem Nominalwert von einhundert Euro (EUR 100),

mit gleichen Rechten und Pflichten als die bestehenden Anteile, mittels der Zahlung einer Ausgabeprämie von zwölf Millionen hundertfünfzehntausend achtundachtzig Euro vierundsiebzig Cent (EUR 12.115.088,74).

Zeichnung - Einzahlung

Die Gesellschafterin, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt einen (1) neuen Gesellschaftsanteil zu zeichnen und diesen vollständig mitsamt der Ausgabeprämie in bar einzuzahlen sodass der Betrag von zwölf Millionen hundertfünfzehntausendeinhundertachtundachtzig Euro vierundsiebzig Cent (12.115.188,74) nunmehr der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht, welche Einzahlung dem unterzeichnenden Notar belegt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen Artikel 5.1 der Satzungen wie folgt zu ändern:

„ **Art. 5.1.** Das Gesellschaftskapital wird auf zwölftausendsechshundert Euro (EUR 12.600) festgelegt, eingeteilt in einhundertsechszwanzig (126) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.“

Dritter Beschluss

Deloitte S.A. mit Sitz in L-2220 Luxemburg, 560 rue de Neudorf, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B. 67895 wird zum Abschlussprüfer der Gesellschaft ernannt.

Das Mandat des so ernannten Abschlussprüfers endet am Schluss der ordentlichen, satzungsmäßigen Hauptversammlung des Jahres 2014.

Kosten

Die Kosten welche wegen gegenwärtiger Urkunde anfallen sind, werden auf zirka sieben tausend EURO (EUR 7.000,00) abgeschätzt. WORÜBER URKUNDE, Errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: F. LANNERS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 6 juillet 2009. Relation: MER / 2009 / 1201. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 22 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009103428/53.

(090123945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Gems Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.479.

— STATUTS

L'an deux mil neuf, le trente juillet,

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert,

Ont comparu:

1.- TRIPLE F LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques)

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration générale, déposée au rang des minutes de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, suivant acte du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.c. le 16 mai 2007, LAC / 2007 / 8685,

2.- FFF LIMITED, société de droit de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, ayant son siège social à Kingstown (Saint-Vincent), Trust House, 112, bonadie Street,

représentée par Mademoiselle Sabine LEMOYE, prénommée,

en vertu d'un acte de dépôt de documents, reçu par le notaire Emile Schlessler, prredit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2007, enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2007, LAC /2007 /8689.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "GEMS BAY S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société aura encore pour objet notamment le développement ainsi que l'acquisition de brevets et licences, la gestion et la mise en valeur de ceux-ci et de tous autres droits se rattachant à ces brevets et licences ou pouvant les compléter, de même que la gestion, la location, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ceci pour son compte propre. Elle pourra encore, dans le cadre de cette activité, accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00) divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, à l'égard des tiers, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration peut être nommé par l'assemblée générale extraordinaire.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 13. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- TRIPLE F LIMITED, prénommée Cent cinquante-cinq actions	155
2.- FFF LIMITED, prénommée cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant intégral du capital social se trouve à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire qui le constate.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (EUR 4.000,00).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques et commerciales, né le 20 décembre 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt

Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, né le 9 février 1964 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, Boulevard Roosevelt

Monsieur Faride BENTEBBAL, employé privé, né le 5 août 1971 à Thionville (France) demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15 Boulevard Roosevelt.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes:

La société anonyme REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 25.549.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quinze.

3.- Le siège social est établi à L-1371 Luxembourg, 223 Val Sainte Croix.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lemoye, Reuter

Enregistré à Redange/Attert, Le 31 juillet 2009. Relation: RED/2009/917. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 31 juillet 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009103388/146.

(090123670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

KFC Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 145.701.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103030/13.

(090123490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Naga Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.487.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103029/13.

(090123487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Koch Nutrients Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.761.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103028/13.

(090123485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Cherras Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 130.488.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103027/13.

(090123482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Millar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 136.384.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 26 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103026/13.

(090123479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Q9 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 769.920,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.356.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

Q9 Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, registered with the Secretary of State Divisions of Corporations under number 4389527, represented by Me Mathilde Lattard, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated July 20th, 2009 (which shall remain annexed to the present deed to be submitted with it to the registration formalities), being the sole shareholder of Q9 Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 142.356, incorporated by deed of the undersigned notary, dated 8th October 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2650 on 30th October 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated 21st October 2008, published in the Mémorial number 594 on 18th March 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record, that the appearing party is the sole shareholder of, holds all the seven hundred sixty-nine thousand nine hundred and twenty (769,920) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken by the sole shareholder on the following agenda:

Agenda

- Amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year; acknowledgment and approval that the current accounting year which has started on 8th October 2008 shall terminate on 31st December 2009; and consequential amendment of article 11 last paragraph (Shareholder Meetings) so as to change the date of the annual general meeting from May to June in case there are more

than 25 shareholders in the Company and amendment of article 12 (Accounting Year) of the articles of association of the Company.

Thereupon, the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so that it shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year. The sole shareholder acknowledged and approved that the current accounting year which has started on 8th October 2008 shall terminate on 31st December 2009. As a result thereof, the sole shareholder resolved to amend article 11 last paragraph (Shareholder Meetings) and article 12 (Accounting Year) of the articles of association so as to read as follows:

Art. 11. Last paragraph. (Shareholder meetings). "In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in June at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. (Accounting year). "The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of the incorporation and end on 31st December 2009."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euros. The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the sole shareholder hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same person, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg, the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a French translation:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Q9 Holdings LLC, une limited liability company constituée sous les lois du Delaware avec siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, inscrite auprès du Secretary of State Divisions of Corporations sous le numéro 4389527, représentée par Maître Mathilde Lattard demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juillet 2009 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associée unique de Q9 Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.356, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné daté du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2650 du 30 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné daté du 21 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 594 du 18 mars 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que, la partie comparante est l'associée unique de, détient toutes les sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (769.920) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises par l'associée unique sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; constat et approbation que l'année sociale en cours qui a commencé le 8 octobre 2008 se terminera le 31 décembre 2009; et modification subséquente de l'article 11 dernier paragraphe (Assemblées Générales) afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de mai à juin dans le cas où il y aurait plus de 25 associés dans la Société et modification de l'article 12 (Année Sociale) des statuts de la Société.

Ce sur quoi, l'associée unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'associée unique a constaté et approuvé que l'année sociale en cours qui a commencé le 8 octobre 2008 se terminera le 31 décembre 2009. En conséquence, l'associée unique a décidé

de modifier l'article 11, dernier paragraphe (Assemblées Générales) et l'article 12 (Année Sociale) des statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 11. Dernier paragraphe (Assemblées générales). "A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche."

Art. 12. (Année sociale). "L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont la Société sont estimés à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'associée unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30020. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009103140/105.

(090123874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Highrock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.243.128,80.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 146.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009103037/13.

(090123483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Pear (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 144.142.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103031/13.

(090123492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Harmony Halls S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.997.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103025/13.

(090123476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

AC4 Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 332.850,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.575.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of July.

Before M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Archer Capital GP4 Limited, a limited company incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Cayman Islands in its capacity as general partner of Archer Capital Fund 4 L.P., an exempted limited partnership whose registered office is at Harbour Place, 4th Floor, 103 Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 22, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of AC4 Luxco S.à. r.l., (hereafter the "Company") with registered office at 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre du commerce et des sociétés) under number B 124.575, incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx of January 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on April 25, 2007 under number 708 and which articles of association have been amended pursuant to three deeds of Me Martine Schaeffer of April 4, 2007, June 11, 2007 and July 11, 2007, published respectively in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association on October 3, 2007 under number 2181, on October 2, 2007 under number 2170 and on October 4, 2007 under number 2199, as well as pursuant to one deed of Me Martine Schaeffer of May 11, 2009 and to two deeds of Me Joseph Elvinger of May 27, 2009 and June 11, 2009, both not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

II. The share capital of the Company is fixed at two hundred ninety seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 297,850) represented by eleven thousand nine hundred fourteen (11,914) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) in order to raise it from its present amount of two hundred ninety seven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 297,850) to three hundred thirty two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 332,850) by creation and issue of one thousand four hundred (1,400) new shares of twenty-five Euro (EUR 25) each, vested with the same rights and obligations and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision on the proposed share capital increase.

Subscription - Payment

Archer Capital GP4 Limited, prenamed, in its capacity as general partner of Archer Capital Fund 4 L.P., prenamed, through its proxy holder, declares to subscribe to the one thousand four hundred (1,400) new shares with nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each and fully pay them up in the amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) by contribution in cash, so that the total amount of thirty-five thousand Euro (EUR 35,000) is at the disposal of the company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at three hundred thirty two thousand eight hundred fifty Euro (EUR 332,850) divided into thirteen thousand three hundred fourteen (13,314) shares of twenty-five Euro (EUR 25) each."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated 1,300.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Archer Capital GP4 Limited, une société limitée constituée et régie suivant les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au P.O. Box 1034, Harbour Place, 4th Floor, 103 South Church Street, Grand Cayman KY1 1102, Iles Cayman, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Archer Capital Fund 4 L.P., un limited partnership exempté ayant son siège social à Harbour Place, 4th Floor, 103 Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de AC4 Luxco S.à. r.l., (ci après la "Société"), ayant son siège social au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.575, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx en date du 19 janvier 2007, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 avril 2007 sous le numéro 708, et dont les statuts ont été modifiés par trois actes de Maître Martine Schaeffer en date du 4 avril 2007, du 11 juin 2007 et du 11 juillet 2007, tous trois publiés respectivement au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 Octobre 2007 sous le numéro 2181, en date du 2 Octobre 2007 sous le numéro 2170 et en date du 4 Octobre 2007 sous le numéro 2199, ainsi que par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 11 Mai 2009 et de deux actes de Maître Joseph Elvinger en date du 27 Mai 2009 et du 11 Juin 2009, non encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux cent quatre vingt dix sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 297,850) représenté par onze mille neuf cent quatorze (11,914) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000) pour le porter de son montant actuel de deux cent quatre vingt dix sept mille huit cent cinquante Euros (EUR 297,850) à trois cent trente-deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 332.850) par la création et l'émission de mille quatre cent (1.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits et obligations et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de la décision prise décidant de l'augmentation du capital proposée.

Intervention - Souscription - Libération

Archer Capital GP4 Limited, précitée, agissant en sa capacité d'associé gérant (general partner) de Archer Capital Fund 4 L.P., précitée, par son mandataire, déclare souscrire aux mille quatre cent (1.400) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et les libérer intégralement au montant de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000), par un apport en espèces. Ainsi la somme totale de trente-cinq mille Euros (EUR 35.000) est à la disposition de la Société, comme il en est fait preuve au notaire qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois cent trente deux mille huit cent cinquante Euros (EUR 332.850) représenté par treize mille trois cent quatorze (13,314) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune."

79410

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.300,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30015. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009103125/118.

(090123868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Melea Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 138.136.

In the year two thousand and nine.

On the tenth of July.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company MELEA INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 138.136 (NIN 2008 2210 416),

incorporated by deed of the notary Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, on the 10th of April 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1260 of May 23, 2008.

The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-), represented by one thousand (1.000) shares without a par value.

The meeting is presided by Mr Nicolas KRUCHTEN professionally residing at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine who appoints as secretary Mr Rüdiger HERRES professionally residing at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine

The meeting elects as scrutineer Mr Laurent BARNICH professionally residing at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1.- Acknowledgment of the resignation of Mr Lennart STENKE, professionally residing in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, as director and managing director of the company, with full discharge for the execution of his mandate.

2.- Appointment of Dr Andreas SCHURTI, born on December 10, 1960 at Chur (Switzerland), professionally residing at Zollstrasse 9, FL-9490 Vaduz, as new Director of the company.

3.- Confirmation of the mandates of Mr. René FALTZ and Mr. Nicolas KRUCHTEN as directors of the company.

4.- Confirmation of the mandate of Server Group Europe S.A. as statutory auditor.

5.- Amendment of article 13 of the articles of incorporation to give it the following reading.

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by the board of directors, but only within the limits of such power.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after being signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of meetings, will be registered with this deed together with the proxies "ne varietur" by the proxy holders and the notary.

III. It appears from the attendance list, that all the shares are present or represented at the meeting, the meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been informed by the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

First resolution

The meeting acknowledges the resignation of Mr Lennart STENKE, professionally residing in L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, as director and managing director of the company, and grants him full discharge for the execution of his mandate.

Second resolution

The meeting decides to appoint Dr. Andreas SCHURTI, born on December 10, 1960 at Chur (Switzerland), professionally residing at Zollstrasse 9, FL-9490 Vaduz, as new director of the company, his mandate expiring after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

Third resolution

The meeting confirms the mandates of Mr Rene Faltz and Mr Nicolas KRUCHTEN as directors of the company, their mandate expiring after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014.

Fourth resolution

The meeting confirms the mandate of Server Group Europe S.A. as statutory auditor of the company, their mandate expiring after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2014

Fifth resolution

The meeting decides to amend article 13 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 13. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any director, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the sole director or by the board of directors, but only within the limits of such power.

As nothing remains on the agenda, the president hereby calls the meeting closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil status and residences the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf.

Le dix juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELEA INVESTMENTS S.A., ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.136 (NIN 2008 2210 416),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 10 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1260 du 23 mai 2008.

Le capital social s'élève à trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Nicolas KRUCHTEN demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine

qui désigne comme secrétaire Monsieur Rüdiger HERRES demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent BARNICH demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Acceptation de la démission de Monsieur Lennart STENKE, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, comme administrateur et administrateur-délégué de la société avec décharge pour l'exécution de son mandat.

2.- Nomination de Dr. Andréas SCHURTI, né le 10 décembre 1960 à Chur (Suisse), demeurant professionnellement à Zollstrasse 9, FL-9490 Vaduz, comme nouvel administrateur de la société.

3.- Confirmation des mandats de Monsieur René FALTZ et Monsieur Nicolas KRUCHTEN en tant qu'administrateurs de la société.

4.- Confirmation du mandat de Server Group Europe S.A. comme commissaire aux comptes.

5.- Modification de l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des administrateurs, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les membres du bureau et ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Lennart STENKE, demeurant professionnellement à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, comme administrateur et administrateur-délégué de la société et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Dr. Andréas SCHURTI, né le 10 décembre 1960 à Chur (Suisse), demeurant professionnellement à Zollstrasse 9, FL-9490 Vaduz, comme nouvel administrateur de la société, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

Troisième résolution

L'assemblée générale confirme les mandats de Monsieur René FALTZ et Monsieur Nicolas KRUCHTEN en tant qu'administrateurs de la société leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

Quatrième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat de Server Group Europe S.A. comme commissaire aux comptes son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 13 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 13. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de chacun des administrateurs, ou par les signatures conjointes ou unique de toute(s) autre(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui lui (leur) auront été conférés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. KRUCHTEN, R. HERRES, L. BARNICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 juillet 2009. Relation: ECH/2009/991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 31 juillet 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009103129/137.

(090124017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Malton Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 98.164.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2009 L090117767.05.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009103023/13.

(090123443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**Portunato & Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PORTUNATO & Cie S.A.).**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 71.148.

L'an deux mille neuf, le seize juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PORTUNATO & CIE S.A., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juillet 1999 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 809 du 29 octobre 1999 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

qui désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transformation de la Société de sa forme actuelle de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Modification de la dénomination en PORTUNATO & CIE S.à r.l.
3. Démission de tous les membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes de la Société avec effet à la date de l'assemblée générale.
4. Décharge à accorder à tous les membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale.
5. Nomination des gérants de la société, fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.
6. Modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

7. Refonte complète des statuts de la Société suivant modèle attaché qui fait partie intégrante de la présente.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en PORTUNATO & CIE S.à r.l.

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales représentatives du capital sont détenues par les associés suivants:

- Monsieur Vittorio PORTUNATO 1.100 parts sociales
- Monsieur Sebastiano PORTUNATO 1.275 parts sociales
- Monsieur Massimo DE VINCENZO 125 parts sociales

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte, avec effet à la date du présent acte, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur fonction jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Monsieur Sebastiano PORTUNATO, ingénieur, né à Gênes (Italie), le 14 décembre 1954, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, CH-1256 Troinex, Suisse.

2. Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, né à Como (Italie), le 6 décembre 1970, demeurant à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

3. Monsieur Michèle CANEPA, employé privé, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement au 38 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Quatrième résolution

Aucune émission d'obligation n'ayant été émise par la Société, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent."

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme, de dénomination et de l'objet social.

L'assemblée décide en conséquence d'arrêter comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de PORTUNATO & CIE S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 61.973,38 (soixante et un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents) représenté par 2.500 (deux mille cinq cents) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

La société sera engagée dans toutes les circonstances par la signature individuelle du gérant délégué à la gestion journalière ou par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille vingt-cinq euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LENTZ - DUBLET - RODRIGUES - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2009. Relation GRE/2009/2645. Reçu soixante-quinze euros 75,- EUR

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009103743/161.

(090120756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

Q9 Networks S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 769.920,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.355.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Q9 Luxembourg S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") in Luxembourg under number B 142.356, represented Me Mathilde Lattard, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated July 20th, 2009 (which shall remain annexed to the present deed to be submitted with it to the registration formalities), being the sole shareholder of Q9 Networks S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg law with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the RCS in Luxembourg under number B 142.355, incorporated by deed of the undersigned notary dated 8th October 2008, published in the Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2650 on 30th October 2009. The articles of association of the Company were amended for the last time by deed of the undersigned notary, prenamed, dated 21st October 2008, published in the Mémorial number 594 on 18th March 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record, that the appearing party is the sole shareholder of, holds all the seven hundred sixty-nine thousand nine hundred and twenty (769,920) shares in issue, the Company, so that decisions can validly be taken by the sole shareholder on the following agenda:

Agenda

- Amendment of the accounting year of the Company so that it shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year; acknowledgment and approval that the current accounting year which has started on 8th October 2008 shall terminate on 31st December 2009; and consequential amendment of article 11 last paragraph (Shareholder Meetings) so as to change the date of the annual general meeting from May to June in case there are more than 25 shareholders in the Company and amendment of article 12 (Accounting Year) of the articles of association of the Company.

Thereupon, the sole shareholder took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder resolved to amend the accounting year of the Company so that it shall start on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of the same year. The sole shareholder acknowledged and approved that the current accounting year which has started on 8th October 2008 shall terminate on 31st December 2009.

As a result thereof, the sole shareholder resolved to amend article 11 last paragraph (Shareholder Meetings) and article 12 (Accounting Year) of the articles of association so as to read as follows:

Art. 11. Last paragraph (Shareholder Meetings). "In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the last Thursday in June at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. (Accounting year). "The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of the incorporation and end on 31st December 2009."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand two hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the sole shareholder hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same person, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof, done in Luxembourg, the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Followed by a French translation:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Q9 Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le "RCS") de Luxembourg sous le numéro B 142.356, représentée par Maître Mathilde Lattard demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 juillet 2009 (laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), étant l'associée unique de Q9 Network S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.355, constituée suivant acte reçu du notaire soussigné daté du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2650 du 30 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné daté du 21 octobre 2008, publié au Mémorial numéro 594 du 18 mars 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que, la partie comparante est l'associée unique de, détient toutes les sept cent soixante-neuf mille neuf cent vingt (769.920) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises par l'associée unique sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- Modification de l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année; constat et approbation que l'année sociale en cours qui a commencé le 8 octobre 2008 se terminera le 31 décembre 2009; et modification subséquente de l'article 11 dernier paragraphe (Assemblées Générales) afin de modifier la date de l'assemblée générale annuelle de mai à juin dans le cas où il y aurait plus de 25 associés dans la Société et modification de l'article 12 (Année Sociale) des statuts de la Société.

Ce sur quoi, l'associée unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associée unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. L'associée unique a constaté et approuvé que l'année sociale en cours qui a commencé le 8 octobre 2008 se terminera le 31 décembre 2009. En conséquence, l'associée unique a décidé de modifier l'article 11, dernier paragraphe (Assemblées Générales) et l'article 12 (Année Sociale) des statuts afin qu'ils aient la teneur suivante:

Art. 11. Dernier paragraphe (Assemblées générales). "A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle des associés se tiendra le dernier jeudi du mois de juin à quatorze

(14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant le plus proche."

Art. 12. (Année sociale). "L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à mille deux cents Euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de l'associée unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30019. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009103426/103.

(090123853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

MEIF II Saubere Energie Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.571.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 24 mars 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 17 avril 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009103022/13.

(090123469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

TSA Mexican Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.378.931,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.101.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009103020/13.

(090123397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Merrill Lynch Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 600.001,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.670.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009103019/13.

(090123387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

ParLyo Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.498,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.624.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 13 juillet 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009102764/15.

(090123463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

ParLyo Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 120.822.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 13 juillet 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009102763/15.

(090123464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Millennium Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 71.571.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 avril 2009

En date du 9 avril 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimarães, de Monsieur José Maria Oliveira da Cunha et de Monsieur Pedro Monteiro Cristiano Casquinto en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010
- de renouveler le mandat de Monsieur Manuel Duarte Emauz de Vasconcelos Guimarães en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009102606/18.

(090123362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

CCP II Straubing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.786.275,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.784.

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

CCP II Logistics S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 129.842 and with registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Flora Gibert, notary clerk in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on July 21st, 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of CCP II Straubing S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.784 and incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger on 29 June 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1820, dated 28 August 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger on 19 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1230 of the 25 June 2009.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, (the "Sole Shareholder") may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 1,773,775.- (one million seven hundred and seventy three thousand seven hundred and seventy five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,786,275.- (one million seven hundred and eighty six thousand two hundred and seventy five Euro) by the issue of 70,951 (seventy thousand nine hundred and fifty one) new shares having a par value of EUR 25.- each, by contribution in cash. Subscription, payment.

2.- Amendment of article 8 of the articles of Incorporation in order to reflect such action.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of EUR 1,773,775.- (one million seven hundred and seventy three thousand seven hundred and seventy five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 1,786,275.- (one million seven hundred and eighty six thousand two hundred and seventy five Euro) by the issue of 70,951 (seventy thousand nine hundred and fifty one) new shares having a par value of EUR 25.- each, by contribution in cash

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the sole shareholder prenamed, represented by Ms Gibert prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe to the 70,951 (seventy thousand nine hundred and fifty one) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 1,773,775.- (one million seven hundred and seventy three thousand seven hundred and seventy five Euro) as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 8 as follows:

"The Company's capital is set at EUR 1,786,275.- (one million seven hundred and eighty six thousand two hundred and seventy five Euro) represented by 71,451 (seventy one thousand four hundred and fifty one) new shares having a par value of EUR 25.- each"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately three thousand euros.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

After the reading of this document to the person appearing, known to the notary by last name, first name, civil status and residence, said person signed this deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-trois juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

CCP II Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.842 et ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

représentée en l'occurrence par Flora Gibert, clerc de notaire à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'intégralité du capital social de CCP II Straubing S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 129.784 et constituée conformément à un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 29 juin 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1820 en date du 28 août 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date du 19 mai 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1230 du 25 juin 2009.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ("Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.773.775,- (un million sept cent soixante treize mille sept cent soixante quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 1.786.275,- (un million sept cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante quinze Euro) par l'émission de 70.951 (soixante dix mille neuf cent cinquante et un) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euro) chacune, par apport en numéraire. Souscription, paiement.

2.- Modification afférente de l'article 8 des statuts.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1.773.775,- (un million sept cent soixante treize mille sept cent soixante quinze Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cent Euro) à EUR 1.786.275,- (un million sept cent quatre vingt six mille deux cent soixante quinze Euro) par l'émission de 70.951 (soixante dix mille neuf cent cinquante et un) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,-(vingt cinq Euro) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'associé unique prénommé, tel que représenté par Mme Gibert prénommée, a déclaré souscrire aux 70.951 (soixante dix mille neuf cent cinquante et un) parts nouvelles et les libérer intégralement par apport en numéraire.

De sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 1.773.775,- (un million sept cent soixante treize mille sept cent soixante quinze Euro) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 8 qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.786.275,- (un million sept cent quatre vingt six mille deux cent soixante quinze Euro) divisé en 71.451 (soixante et onze mille quatre cent cinquante et un) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt cinq Euro) chacune."

Coûts et Frais

Les coûts, frais, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société suite au présent acte, sont estimés à environ trois mille Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date citée au début du présent document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par le présent document qu'à la demande du comparant précité le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une traduction en français; à la demande dudit comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Après lecture du présent document au comparant, connu du notaire par nom de famille, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30023. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009103430/121.

(090123846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Michelin Invest Luxembourg SCS, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.475.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 23 juin 2009

1. Monsieur Gérard CHAPIROT, demeurant 31, avenue Phelut, F-63130 Royat (France), Monsieur Rudolf Otto JURCIK demeurant 12A, am Grabenacker, D-76275 Ettlingen (Allemagne) et, Monsieur Jean-Nöel QUILLET, demeurant 9, Boulevard Barrieu, F-63130 Royat, ont été reconduits dans leurs fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

2. PriceWaterHouseCoopers, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 65477, a été reconduite dans ses fonctions de réviseur aux comptes de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2009.

3. L'adresse des Associés:

- Compagnie Financière Michelin et
- Nitor S.A.

a été modifiée et est désormais Route Louis Braille 10, CH-1763 Granges-Paccot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103014/24.

(090123517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Consolidated Lamda Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 janvier 2009

- L'assemblée renouvelle le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, comme commissaire aux comptes de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice 2008.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009103013/15.

(090123519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

1st address, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 131.186.

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Marc FELTES, employé, demeurant à L-1354 Luxembourg, 10, allée du Carmel, et
- 2.- Madame Nadine FELTES, employée, demeurant à B-6781 Sélange, 29, rue du Kirchberg

Les associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "1st address" avec siège social à L-8011 Strassen, 315A, route d'Arlon

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2244 du 9 octobre 2007

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 131.186

Lesquels associés représentant l'intégralité du capital, ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité par eux:

Unique résolution

Les associés ont décidé d'élargir l'objet social de la Société en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objets:

- la prestation de tous services en matière d'accueil et d'insertion sociale et familiale ("relocation services").
- l'exécution de tous services se rapportant au nettoyage et à l'entretien de tous bâtiments, et locaux, parkings et jardins, ainsi que l'achat, la vente et la commercialisation de tous produits de nettoyage et d'entretien
- l'exploitation d'une entreprise d'hôtellerie et de gastronomie, le débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que l'organisation de spectacles et concerts et d'évènements culturels;
- la location, la vente et la mise à disposition de tous biens
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra agir en tant que représentante de toute société luxembourgeoise ou étrangère dont l'objet social sera identique ou similaire au sien.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. FELTES, N. FELTES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30579. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009103492/51.

(090124265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.881.

In the year two thousand nine on the twenty first day of July,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in Luxembourg, 26, Boulevard Royal, incorporated by deed enacted on 17th December 2008, published in Memorial C number 184 of the 28 January 2009, inscribed at trade register Luxembourg section B number 143881.

The meeting is composed by the sole member, Symantec Limited, having its registered office at 6th Floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, registered at the Company Registration Office, Ireland, under the number 159355, here represented by Ms Flora Gibert, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers devolved to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "sociétés à responsabilité limitée".

First resolution

The sole member decides to amend the financial ear-end of the Company from 31st December of each calendar year to March 31st, of each calendar year, the financial year having started at the incorporation of the company ending on 31st March 2009.

Second resolution

The sole member, exercising the powers of the meeting, decides to amend article 15 of the articles of incorporation to henceforth be read as follows:

"The Company's year starts on the 1st of April of each year and ends on the 31st of March of the following year with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of March 2009:"

Third resolution

The sole member, exercising the powers of the meeting, decides to amend article 12 alinéa 1 and 4 of the articles of incorporation to henceforth be read as follows:

"a1.1: The company is managed by one or more managers, one of whom compulsory a technical manger duly authorised by the Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement to perform the activities listed in the corporate object. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked at nutum."

"a1.4: Each technical manager will have individually and under his sole signature the full powers to bind the Company for all matters, in the limits fixed by its corporate object of the law."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Symantec Software (Luxembourg) S.à r.l.", ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 143881, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 184 du 28 janvier 2009.

L'assemblée est composée de l'associé unique, la société Symantec Limited, ayant son siège social à 6th Floor, South Bank House, Barrow Street, Dublin 4 Irlande, inscrite au Registre des sociétés de Dublin, sous le numéro 59355, représentée aux présentes par Flora Gibert, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'exercice social et financier de la société afin qu'il s'achève le 31 mars de chaque année, l'année sociale ayant commencé au jour de la constitution s'achèvera le 31 mars 2009.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 mars 2009."

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 12 alinéa 1 et 4 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 12. al. 1.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants dont obligatoirement un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités listées dans l'objet social. En cas de pluralité de gérants, ils forment un conseil de Gérance. Le gérant ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants peuvent être révoqués ad nutum."

" **Art. 12. al.4.** Chaque gérant technique a individuellement et sous sa seule signature le pouvoir d'engager la société en toute occasion, dans les limites fixées par l'objet social ou la Loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29811. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28.07.2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009103134/87.

(090123980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Saphir Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 147.478.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Christian, Raymond, Jean, Joseph SIMONCINI, financier, demeurant à L-2343 Luxembourg, 1 rue des Pomiers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- Le conseil et l'assistance en matière de gestion financière et gestion du patrimoine,
- Et en général, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
- La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait de nature à favoriser le développement du patrimoine social,
- Toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes,
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SAPHIR PARTNER S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les CENT PARTS SOCIALES (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (.EUR 12.500) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2009.

79427

Frais

L'associé a évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution à environ HUIT CENTS SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 870,-).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare aussi avoir informé les comparants au sujet des formalités d'ordre administratif nécessaires en vue de l'obtention d'une autorisation d'établissement préalable à l'exercice de toute activité.

Décisions

Et l'associé a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christian, Raymond, Jean, Joseph SIMONCINI, prèdit.

2.- La société est gérée par l'associé-gérant unique qui pourra engager la société sous sa seule signature.

3.- Le siège social est établi à L-2314 Luxembourg, 2a Place de Paris.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: SIMONCINI; Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 juillet 2009. Relation: EAC/ 2009/ 7951. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009103385/91.

(090123663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

International Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009102437/10.

(090123039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

LONDON GROUP Expansion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 91.970.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2009 les mandats des Administrateurs VALON S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent M. Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, LANNAGE S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent M. Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et KOFFOUR S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ayant comme représentant permanent M. Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg ont été renouvelés pour une durée d'un an, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 30 JUIL. 2009.

Pour LONDON GROUP Expansion ONE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Mireille Wagner

Vice-Président / -

Référence de publication: 2009102240/22.

(090122413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Runhub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 115.326.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juillet 2009 que:

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, demeurant 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
 - Monsieur Riccardo MORALDI, demeurant 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
 - Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, demeurant 40 avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg
- Monsieur Andrea DE MARIA n'est pas réélu.

Les mandats des administrateur prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Est nommée commissaire aux comptes en remplacement de Global Trust Advisors SA:

- La société SER.COM Sàrl, avec siège social au 3, rue Belle-vue à L-1227 a été nommée commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 31/07/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009102235/21.

(090122508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Cruchterhombusch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 46.739.

—
Assemblée Générale Ordinaire du 5 juillet 2009

La société civile KPMG Audit avec siège à Luxembourg a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Signature.

Référence de publication: 2009102246/11.

(090121939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 79.399.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2009

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juillet 2008, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Michel BIREL, vice-président
- M. Marc ANDRE, administrateur
- M. Ernest CRAVATTE, administrateur
- M. John DHUR, administrateur
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- M. Jean HABAY, administrateur
- M. Pit HENTGEN, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur
M. Jean-Paul KRAUS, administrateur
M. Guy ROSSELJONG, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination de Monsieur Jean HILGER pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en juillet 2010.

Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Certifié sincère et conforme

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat

Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009102229/33.

(090122632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport du conseil d'administration et le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2009, enregistrés à Capellen, le 23 juillet 2009, relation: CAP/2009/2394, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 31 juillet 2009.

Pour la société

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2009102225/15.

(090121857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Eperlan Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 96.316.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 juin 2009

Cinquième résolution.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Jérôme MULLIEZ, administrateur de sociétés, né à Roubaix (France) le 06/06/1966, domicilié professionnellement à Hatherley Horsell Park, Woking Surrey GU 214 LY, Grande-Bretagne; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015. L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPERLAN PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

Claude SCHMITZ / Guy HORNICK

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2009102228/26.

(090122625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 134.669.

Société constituée en date du 17 décembre 2007, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 décembre 2007, relation EAC/2007/16287, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 179 du 23 janvier 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Silver Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009100898/16.

(090121451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Nemus International, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 88.969.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue date du 31 juillet 2009.

1. la démission de l'administrateur John Broadhurst Mills, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 31 juillet 2009;

2. la nomination de l'administrateur Danielle Buche, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été acceptée avec effet du 1^{er} août 2009 et ce, pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2010;

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102604/18.

(090123371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.796.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4688, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1136 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Citrine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009100899/16.

(090121449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

Société constituée en date du 21 février 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 février 2008, relation EAC/2008/2669, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 754 du 28 mars 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009100900/16.

(090121444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Blicon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.207.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2009.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand- Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société EDIFAC S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karyne REUTER le 3 décembre 2008.

Extrait sincère et conforme

BLICON S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102186/22.

(090122104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Poplan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 126.261.

Société constituée en date du 30 mars 2007, selon acte dressé par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007, relation EAC/2007/3417, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1089 du 7 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Poplan Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009100901/17.

(090121442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Spindle Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 126.262.

Société constituée en date du 30 mars 2007, selon acte dressé par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 avril 2007, relation EAC/2007/3415, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et associations no. 1090 du 7 juin 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Spinde Logistics S.à.r.l.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2009100902/17.

(090121438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Tower Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 48.469.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue le 12 mai 2009 à 15 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht L-8070 Bertrange (Grande-Duché de Luxembourg)

L'Assemblée approuve la ré-élection dans leur fonction d'Administrateur de Monsieur Elio Montanaro, demeurant Chemin Pivet CH-1073 Savigny, Monsieur Philippe Beckers, demeurant Chemin des Tuilières 7, CH-1028 Préverenges, Monsieur Alexandre Schmitt, demeurant rue Albert Calmes L-1310 Luxembourg et Monsieur Camille Paulus, demeurant, rue de l'Alzette L-7210 Helmsange, leur mandat d'une durée de un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée approuve la ré-élection de Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall L-5365 Munsbach dans sa fonction de Réviseur d'Entreprises externe agréé ("Réviseur Indépendant"), leur mandat d'une durée de un an se terminant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour le compte de Tower Management Company S.A.

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009102010/20.

(090121998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

**Rowan Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rowan Logistics S.A.).****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.692.

Société constituée en date du 14 juin 2005, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2005, vol. 895, fol 5, case 12, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 1100 du 26 octobre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rowan Logistics S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100904/17.

(090121501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.761.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistrée à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4681, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no.1124 du 7 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100905/16.

(090121494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

1. Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

- Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

- Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

- Monsieur Maamar DOUAIDIA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg

2. Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

CALIBOIS S.A.

J-R. BARTOLINI / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009102007/21.

(090122068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.797.

Société constituée en date du 4 avril 2008, selon acte dressé par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2008, relation EAC/2008/4685, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no. 1138 du 8 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goodman Magnetite Logistics (Lux) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009100906/16.

(090121490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

P.R.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 70.569.

Les comptes annuels au 31/12/2004 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.R.C. HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2009100920/11.

(090120801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2008.

ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009100925/16.

(090120798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Chilla Capital, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 147.465.

STATUTES

In the year two thousand nine, on the first day of July.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg,
by virtue of a proxy given in Luxembourg, on June 29, 2009.

The prenamed proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "CHILLA CAPITAL".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office

may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into ONE THOUSAND (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Friday of the month of May, at 14.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED" , prementioned, one thousand	1,000
Total	1,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary General Meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

1. Mr Eric LECLERC, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Mr Jos HEMMER, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mrs Martine KAPP, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric LECLERC, previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2015:

- Mr Pascal FABECK, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le 1^{er} juillet.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"LWM CORPORATE SERVICES", une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 juin 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'associé ou avec tout autre associé de la société par la suite..

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "CHILLA CAPITAL".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/shareholders. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par 1.000 (MILLE) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED" , prédésignée, mille actions	1.000
Total	1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Kapp, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} juillet 2009. Relation: LAC/2009/25569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009102359/334.

(090122988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.